

Le fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Il existe plusieurs types de réunions :

Les réunions de commissions

Le Conseil Municipal des Enfants sera composé de deux commissions dont les thèmes (ex : sport, éducation, environnement, etc.) seront choisis en commun lors de la première réunion du Conseil Municipal des Enfants. Lors de ces rencontres, les enfants travailleront en équipe sur un sujet ou un projet précis. Les commissions se réuniront une fois par mois à la Maison de la Challe.

Les rencontres exceptionnelles

Les enfants élus seront amenés à participer à des sorties pédagogiques (visites d'institutions, d'équipements publics...) ou à représenter le Conseil Municipal des Enfants lors des cérémonies de commémoration (8 mai et 11 novembre par exemple).

Les réunions plénières

Ces réunions regroupent l'ensemble du Conseil Municipal des Enfants. Lors de ces séances, on abordera les projets qui concernent l'ensemble du conseil ou les actions communes avec le Conseil municipal des jeunes.

CONTACT

Direction de l'Éducation
Maison de la Challe
Rue du Commerce
01 34 48 35 63
vgodefroy@eragny.fr - www.eragny.fr

Eragny*
SUR-OISE

Des
IDÉES ET DES ACTIONS
pour ma Ville

GUIDE DU CONSEILLER MUNICIPAL



Édito

Éragny-sur-Oise est une commune dont la moyenne d'âge est jeune, bien en-deçà de la moyenne du Val-d'Oise, qui est lui-même le département le plus jeune de France métropolitaine. Nos enfants contribuent ainsi la vitalité de notre commune et nous voulons qu'ils y jouent un rôle central.



Au travers de cette initiative qu'a été la création du Conseil municipal des enfants (CME), l'objectif consiste à permettre à nos enfants de s'impliquer dans la vie de notre commune et à leur donner la parole. En somme, en faire un lieu d'apprentissage pour éveiller dès le plus jeune âge à l'engagement et à la citoyenneté.

Au cours des mandats précédents, le CME a ainsi démontré qu'il pouvait être un excellent moyen de sensibiliser les plus jeunes aux droits et devoirs en société. Il fait d'eux de véritables contributeurs à l'amélioration de la vie locale.

Notre investissement en la matière est d'ailleurs notamment reconnu par l'UNICEF qui nous a décerné le label « ville amie des enfants », valorisant notre travail en faveur des enfants et de leur épanouissement dans notre commune.

Vous trouverez dans cette brochure toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance, ainsi que les modalités pour que vos enfants s'engagent dans cette démarche.

Thibault Humbert, Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Conseiller régional d'Île-de-France

C'est quoi un Conseil Municipal des Enfants ?

Pas besoin d'être adulte pour s'intéresser à sa ville ! Les enfants aussi peuvent **donner leur avis...** et **proposer leurs idées !**

Quelques exemples des réalisations :

- Concours de dessins
- Carnaval de printemps
- Collecte alimentaire et collecte de jeux / jouets

Exercer son mandat c'est un engagement et non un jeu.

Si tu en fais partie, tu pourras :

Comprendre le fonctionnement d'une démocratie

Participer à la vie de la commune en t'exprimant

Proposer des idées pour améliorer le quotidien de tes camarades

Mais alors, qui peut participer ?

Le Conseil Municipal des Enfants d'Éragny se compose de seize enfants de CM1 et CM2 (entre 9 et 11 ans) élus dans les écoles élémentaires de notre ville pour une durée de deux ans. Pour se présenter aux élections, il faut être deux (un garçon et une fille) et habiter Éragny-sur-Oise.

Ta déclaration de candidature et l'autorisation de tes parents doivent être déposées avec celles de ton binôme avant le 6 octobre 2025 dans ton école.

Les élections auront lieu dans ton école le jeudi 16 et le vendredi 17 octobre
Installation des élus : vendredi 07 novembre

Je me déclare candidat à l'élection du Conseil Municipal des Enfants

Nom : _____
Prénom : _____
Établissement scolaire : _____
Classe : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone domicile : _____ Portable : _____

Adresse mail : _____

Date : ____/____/2025 Signature : _____

Autorisation des parents

Je soussigné(e) _____ responsable légal de l'enfant _____ l'autorise à être candidat à l'élection du Conseil Municipal des Enfants 2025.

vue qui représentent mon enfant dans le cadre de ses fonctions, seules ou accompagnées d'un texte ou d'une illustration, sur tout support de communication, notamment multimédia et presse.

Le : ... / ... / Signature : _____

En cas d'élection, je l'autorise à participer à toutes les actions du CME pendant les deux ans de son mandat.

J'autorise la Ville d'Éragny-sur-Oise à utiliser gracieusement les photographies et prises de

La campagne électorale débute dès la validation de la candidature et se poursuit jusqu'à la veille des élections.